|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CENTRE UNIVERSITAIRE ABDELHAAFID BOUSSOUF-MILA**  **DOMAINE DES LETTRES ET LANGUES ETRANGERES**  **Filière : Langue Française**  **Traduction et interprétariat** |  | **Module assuré par : dre. Boucherit Contact :** jawhara.boucherit@gmail.com  **Cours 3**  **Durée : 1heure 30min**  **Cours destiné aux étudiants du 1MSDL** |

**Traduire des textes liés à la linguistique vers l'arabe**

**Troisième partie : Traduire un texte linguistique**

**Plan du cours :**

-les étapes de la traduction d’un texte linguistique

-Application

**Support didactique du cours :**

- بن علي نسرين، ترجمة النصوص المتعلقة باللسانيات إلى اللغة العربية وإشكالية المصطلحات والمفاهيم دراسة تحليلية نقدية، مذكرة لنيل شهادة الماجستير في علوم اللسان والتبليغ اللغوي، جامعة الجزائر، 2009.

-Dictionnaire de linguistique Dubois

**Prérequis :**

* Connaissance de base sur la traduction et la traductologie.
* Connaissance de base sur les techniques de traduction.

**Travaux dirigés :** Des exercices à faire

**Introduction**

Après avoir traité la difficulté de transférer les termes linguistiques et les exemples contenus dans le texte, il est devenu évident que la traduction de textes linguistiques est un processus plus approximatif que les processus de traduction dans d'autres domaines comme la traduction médicale ou technique, mais pour que cette approche se caractérise par la plus grande précision possible en termes de transfert du contenu conceptuel de la langue étrangère vers la langue arabe, et pour que ces textes traduits soient un moyen de recevoir la linguistique moderne, le traducteur doit suivre une méthodologie spécifique lorsqu'il traite ce type de textes, que nous évoquerons dans les lignes suivantes.

**Les étapes de la traduction de textes linguistiques**

La méthodologie de la traduction de ce type de texte ne diffère pas des autres types de traduction spécialisée. Le traducteur doit suivre trois étapes : **la compréhension du sujet** du texte, **la recherche terminologique**, puis sa **reformulation** en langue arabe.

**- Comprendre le texte :** Outre sa maitrise parfaite de la langue source et de la langue cible, le traducteur doit posséder une connaissance des origines de la linguistique et sa terminologie dans les deux langues, et cela nécessite d’être spécialiste en linguistique afin de décoder le texte source et de le reformuler dans la langue cible sans mauvaise interprétation.

-**La recherche terminologique:** Les textes linguistiques étant caractérisés par l'utilisation d'une terminologie particulière, le traducteur doit être prêt à effectuer des recherches terminologiques pour trouver les équivalents arabes exacts des termes linguistiques étrangers. Il ne faut pas oublier le rôle que joue le traducteur dans le développement et la promotion de la terminologie, et puisque la terminologie linguistique en langue arabe souffre de problèmes, ce qui augmente la complexité de cette tâche, et par conséquent le traducteur doit recourir dans sa recherche terminologique à des dictionnaires monolingues étrangers pour comprendre le concept précis du terme linguistique et de pouvoir choisir l'équivalent le plus précis parmi les équivalents qu'il trouve dans les dictionnaires bi linguistiques.

**-La reformulation :** Il s'agit de la reconstruction d'un texte équivalent au texte source en termes de sens et de style dans la langue cible. Le traducteur de ces textes se trouve rarement confronté à des obstacles stylistiques. Il utilise souvent la traduction littérale.

**ترجمة نص لساني**

**التمرين 1: عرب النص التالي :**

**Actant**

1. Le nom *d’actant* est donné a celui qui fait l’action indiquée par le verbe (intransitif) ou le groupe verbal formé du verbe et de son objet (transitif) : il répond à la question implicite *que fait X ? X* est l’actant ou agent de l’action.

2. Dans l’analyse structurale du récit, *l’Actant* est le protagoniste de l’action, distinct dubénéficiaire, au bénéfice de qui se fait l’action ;actant et bénéficiaire peuvent se confondre dans la même personne.

3. L. Tesnière appelle *actants* les unités désignant les êtres ou les choses qui, d’une manière ou d’une autre, même en tant que simples figurants, participent au procès exprimé par le verbe. Ainsi, dans la phrase *Jacques donne un* *bonbon à son fis, bonbon* et *fils,* qui ne représentent pas ceux qui font l’action, sont tout de même des actants. Les actants sont toujours des substantifs ou des équivalents de substantifs. Les verbes sont ainsi caractérisés par le nombre d’actants qu’ils peuvent avoir. ((Il y a des verbes sans actant comme *pleuvoir,* des verbes a un actant comme *tomber,* des verbes a deux actants comme *frapper,* des verbes a trois actants comme *donner.)*

*(Dictionnaire de linguistique Jean Dubois, p 14.)*